

Prélever un échantillon de liquide péritonéal pour des fins d'analyse de laboratoire			
Direction(s) responsable(s)	Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	Approuvé	2022-06-22
		Révisé	
Installations / Secteurs visés	- Cliniques ambulatoires de dialyse péritonéale - Centres hospitaliers		
Outils cliniques associés	OC-6080 Initier analyses de laboratoire en dialyse péritonéale OIPI-799 Traitement d'une péritonite en dialyse péritonéale (clientèle hospitalisée) OIPI-800 Traitement d'une péritonite en dialyse péritonéale (clinique ambulatoire)		

1. Champs d'application/contexte légal

Lors de suspicion d'une péritonite, chez la clientèle en dialyse péritonéale, les ordonnances individuelles pré-établies (OIPI-799 et OIPI-800) pourraient être amorcées par un médecin. L'application de ces outils, en partenariat avec les infirmières et infirmières auxiliaires, permet d'assurer les traitements pour la péritonite associée à la dialyse péritonéale et une prise en charge optimale chez cette clientèle.

Dans ce contexte, certains examens diagnostiques, comme la courbe d'équilibration péritonéale, nécessitent le prélèvement de liquide péritonéal à des moments précis à des fins d'analyse de laboratoire. Ce type de prélèvement peut être effectué par l'infirmière avec la contribution de l'infirmière auxiliaire.

Le prélèvement de liquide péritonéal requiert une grande méticulosité afin de ne pas contaminer le spécimen et d'éviter une contamination du péritoine par l'introduction d'agent(s) pathogène(s).

En référence à l'article 36 de la Loi sur les infirmières et les infirmiers, l'infirmière évalue l'état de santé d'une personne, détermine et assure la réalisation du plan de soins et de traitements infirmiers et prodigue les soins et les traitements infirmiers et médicaux.

En référence à l'article 37 (p) du Code des professions, l'infirmière auxiliaire contribue à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et prodigue des soins et des traitements infirmiers et médicaux.

En vertu de l'annexe 3, entente conjointe entre l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, qui stipule un partage d'activités professionnelles dans l'exercice de l'infirmière auxiliaire dans le domaine de la dialyse péritonéale, l'infirmière auxiliaire peut effectuer les 2 activités suivantes (art. 37.1):

- Appliquer les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique
- Administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

Dans le cadre de la pratique en dialyse péritonéale, l'infirmière auxiliaire peut donc effectuer le drainage et le remplissage du liquide péritonéal par le cathéter de dialyse péritonéale, de façon manuelle (DPAC) ou de façon automatisée par cycleur (DPA). Elle peut également administrer des médicaments ou d'autres substances par le cathéter de dialyse péritonéale.

2. Professionnels/non-professionnels visés

Infirmières et infirmières auxiliaires ¹

¹ Les infirmières et infirmières auxiliaires habilitées à appliquer l'ordonnance collective doivent avoir reçu la formation nécessaire selon le programme de formation spécifique en dialyse péritonéale.

3. Activités réservées/activités visées

Infirmière

- Évaluer la condition physique et mentale d'un usager symptomatique ;
- Initier des mesures thérapeutiques et diagnostiques selon une ordonnance.

Infirmière auxiliaire

- Contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et à la réalisation du plan de soins, prodiguer des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé et de la rétablir, de prévenir la maladie et de fournir des soins palliatifs ;
- Effectuer des prélèvements, selon une ordonnance.

4. Situations visées/clientèles visées

Toute clientèle adulte, porteur d'un cathéter de dialyse péritonéale, nécessitant :

- Le prélèvement d'un échantillon de liquide péritonéal pour des fins d'analyse de laboratoire afin de corroborer la suspicion d'une péritonite par le médecin ou le néphrologue du secteur assigné ;
- Le prélèvement d'un échantillon de liquide péritonéal pour des fins d'analyse de laboratoire dans le cadre d'un test diagnostique, tel la courbe d'équilibration péritonéale.

5. Définitions

Cathéter péritonéal : Cathéter en silicone inséré dans la cavité péritonéale. Il permet l'entrée et la sortie de la solution de dialyse péritonéale qui reste en place pendant une durée prédéterminée afin de permettre l'élimination des déchets métaboliques et l'excès de liquide.

Décompte cellulaire : Mesure de la quantité de globules blancs et la différenciation de ceux-ci dans un but diagnostique.

Liquide péritonéal : Solution de dialyse péritonéale ayant été en contact avec le péritoine durant un temps prédéterminé et retirée de l'abdomen par le cathéter péritonéal.

6. Conditions

Les infirmières et infirmières auxiliaires exerçant dans ce secteur doivent posséder des connaissances et compétences spécifiques en dialyse péritonéale, et ce, selon leur champ d'exercices.

Elles doivent avoir complété avec succès le programme de formation spécifique en dialyse péritonéale au secteur visé.

7. Rôles et responsabilités/directives

Matériel requis :

- Masque de procédure (2)
- Lingette désinfectante de type Accel
- Solution hydroalcoolique
- Tige à soluté
- Seringues et aiguilles de calibre approprié selon le/les prélèvement(s) à effectuer
- Contenants stériles et/ou tube de prélèvement selon le/les prélèvement(s) à effectuer
- Étiquettes de laboratoire ou requête remplie

→ Si ligne de transfert Baxter, ajouter le matériel suivant :

- Tampon d'alcool
- Sac de drainage stérile vide 3L Luer verrouillant (Baxter # XMC4284)

ou

- Sac de drainage pour échantillonnage 150 mL (Baxter # 5C4476)

→ Si ligne de transfert Fresenius, ajouter le matériel suivant :

- Virocidin-X (bouteille de 250 mL)
- Port d'échantillonnage Stay Safe (Fresenius # 5017731)
- Sac de drainage Stay Safe Luer-Lock Set (Fresenius # 2599911)

Directives avant de procéder au prélèvement :

Se référer au document du fabricant ([Baxter](#) ou [Fresenius](#)), selon la ligne de transfert de l'utilisateur.

1. Questionner l'utilisateur sur l'heure du dernier échange de liquide péritonéal. Le temps de contact minimal requis du liquide péritonéal dans l'abdomen afin d'effectuer un prélèvement est de 2 heures.
2. Expliquer à l'utilisateur la procédure du prélèvement de liquide péritonéal.

Directives lors du prélèvement de liquide péritonéal :

1. Installer l'utilisateur confortablement en position couchée, avec un masque de procédure.
2. Disposer le matériel requis sur une surface préalablement désinfectée avec une lingette désinfectante de type Accel.
3. Mettre le masque de procédure et procéder à l'hygiène des mains avec de l'eau et le savon antiseptique.
4. Demander à l'utilisateur d'exposer sa ligne de transfert. Vérifier que la clampette de la ligne de transfert est bien fermée et inspecter l'intégrité du cathéter de dialyse péritonéale.
5. Se désinfecter les mains avec la solution hydroalcoolique.
6. Connecter le sac de drainage ou le sac d'échantillonnage selon le volume requis de liquide péritonéal requis à des fins d'analyse de laboratoire, selon les recommandations fabricant et selon la situation clinique.
7. Sur une tige à soluté, disposer le sac de drainage sur le crochet du bas en position de drainage ou, s'il s'agit du sac d'échantillonnage, placer le sac environ 30 cm plus bas que l'utilisateur afin de drainer par gravité.
8. Ouvrir la clampette de la ligne de transfert et tenter de drainer le liquide péritonéal. Demander à l'utilisateur de tousser, de changer de position et de se lever pour favoriser le drainage, si requis.
9. Quand le drainage est terminé, fermer la clampette de la ligne de transfert.
10. Inspecter le contenu du sac de drainage : couleur du liquide péritonéal, présence de fibrine / pus / résidus, transparence. L'infirmière auxiliaire doit recueillir les paramètres cliniques observés et rapporter à l'infirmière toute situation problématique.
11. Désinfecter le port de prélèvement sur le sac de drainage ou le sac d'échantillonnage. Pour Baxter, la désinfection se fait avec un tampon d'alcool et pour Fresenius utiliser le Virocidin-X. Suivre les recommandations du fabricant pour le Virocidin-X.
12. Insérer l'aiguille d'une seringue de volume adéquat et aspirer la quantité de liquide péritonéal requise à l'analyse de laboratoire. **Utiliser une seringue par prélèvement requis.**
13. Insérer le volume de liquide péritonéal requis dans tous les contenants / tubes stériles qui seront envoyés au laboratoire à des fins d'analyse.

Prélever un échantillon de liquide péritonéal pour des fins d'analyse de laboratoire

14. Identifier les contenants / tubes stériles et envoyer au laboratoire avec la requête s'il y a lieu.
15. Pour le sac d'échantillonnage, ouvrir la clampette de la ligne de transfert et instiller le reste du volume de liquide péritonéal par le cathéter de dialyse péritonéale en plaçant le sac environ 30 cm plus haut que l'usager afin de le remplir par gravité. Fermer la ligne de transfert.
16. Pour le sac de drainage, ne pas redonner à l'usager le contenu du sac de drainage et fermer la ligne de transfert. Mesurer (ou peser) le contenu du sac de drainage. S'il y a lieu, poursuivre l'échange selon la procédure du fabricant de la ligne de transfert.
17. Immobiliser le cathéter de dialyse péritonéale avec du ruban adhésif médical ou avec une ceinture prévue à cet effet.
18. Enseigner à l'usager ou à l'aidant, au besoin, l'importance d'évaluer l'apparence du liquide péritonéal régulièrement et d'aviser immédiatement l'équipe de la clinique ambulatoire de dialyse péritonéale dès un changement noté de l'apparence du liquide péritonéal.
19. Consigner les notes au dossier de l'usager et ajuster le PTI au besoin par l'infirmière. L'infirmière auxiliaire contribue à l'évaluation de l'état de santé de l'usager dans le cadre des soins reliés à la dialyse péritonéale.

8. Notes au dossier

- Date et heure du prélèvement du liquide péritonéal.
- Analyses demandées au laboratoire.
- Durée de stase du liquide péritonéal prélevé.
- Évaluation de la couleur, de la transparence et de la présence de débris / pus / fibrine du liquide péritonéal. Quantité de liquide péritonéal drainé.
- Évaluation de l'état physique de l'usager et sa tolérance à la procédure.
- Facteurs contributeurs si péritonite suspectée.
- Enseignement à l'usager OU à l'aidant.
- Résultats obtenus par le laboratoire.

9. Références

Baxter. Procédure de dialyse avec twinbag (vidéo). Consulté le 14 septembre 2020 à l'adresse : <http://kidneycampus.ca/fr/2018/09/20/procedure-de-dialyse-avec-twinbag/>

BCRenal. (2019). Peritoneal Dialysate Effluent Collection. Document consulté le 23 avril 2020 à l'adresse : http://www.bcrenalagency.ca/resource-gallery/Documents/PD_Procedures-PD_Effluent_Collection.pdf

Crabtree, J. H., Piraino, B., Gellens, M., Guest, S., Firaneck, C. A., & Mancini, A. (2017). Access Care and Complications Management Update. Renal Division, Baxter Health Corporation.

Daugirdas, J. T., Blake, P. G., & Ing, T. S. Handbook of dialysis (5e ed.). Philadelphia: Lippincott Williams & Wilkins, 2015.

Fresenius medical Care (2019). Port d'échantillonnage Stay Safe® procédure de manipulation. Document consulté le 14 septembre 2020 à l'adresse : <https://files.fmc-ca.com/share.cgi/PDC1112027F-1112%20-%20staysafe%20Sample%20Port%20Handling%20Procedures.pdf?ssid=0YZssCm&fid=0YZssCm&open=normal&ep=>

Fresenius Medical Care (2019). stay-safe ® balance Procédure de DPCA. Document consulté le 14 septembre 2020 à l'adresse : <https://files.fmc-ca.com/share.cgi/PDC0117001F-0119%20-%20staysafe%20balance%20CAPD%20Procedure.pdf?ssid=03RISVp&fid=03RISVp&open=normal&ep=>

Li, P. K.-T., Szeto, C. C., Piraino, B., Arteaga, J., Fan, S., Figueiredo, A. E., Fish, D. N., Goffin, E., Kim, Y.-L., Salzer, W., Struijk, D. G., Teitelbaum, I., & Johnson, D. W. (2019). ISPD Peritonitis Recommendations: 2016 Update on Prevention and Treatment. Document consulté le 23 avril 2020 à l'adresse : <http://www.pdconnect.com/content/36/5/481.full>

Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec. (2019). Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire. p. 28-29.

Processus d'élaboration/révision		
Rédigé par	Annick Fortin, infirmière clinicienne	2020-05-28
Révisé par		
Personnes consultées	Dr. Catherine Matte, néphrologue	2020-05-28
	Dr. Anne Devin, néphrologue	2020-05-28
	Christelle Robert, conseillère cadre au développement des outils cliniques, DSIEU	2021-02-08
	Stéphanie Brunet, infirmière clinicienne, clinique ambulatoire de dialyse péritonéale, Hôpital du Suroît	2021-02-15
	Sophie Morin, infirmière clinicienne, clinique ambulatoire de dialyse péritonéale, Hôpital Anna-Laberge	2021-02-15
	Samuel Laplante, chef suppléance rénale	2021-02-15
	Dre Sabriella Jacquet, néphrologue	2021-02-15
	Dre Dominique Dupuis, néphrologue	2021-02-15

Processus de recommandation		
Recommandé par le Comité exécutif du CII	Comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers	2022-06-22

Historique du document		
Approuvé par	 Marie-Andrée Guillemette Directeur de la direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire en soins infirmiers	2022-06-22

Annulation d'outils cliniques existants	
En date d'entrée en vigueur mentionnée, cette règle de soins vient annuler les outils cliniques suivants :	
Installation(s)	Annulation